

Mairie de Guzargues
Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2004 – 21h00

Sous réserve d'acceptation par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Présents: Mmes BARTHES Mariette, REDO Christine, MM COURTIEU Yves, ANTOINE Pierre, BONANNO Eric, BONNET Jérôme, MELOTTE Jacques, MALCHIRANT Thierry.

Excusées : Mmes VIDAL Patricia, FLORES Christiane

Absent : M. ACCARDO Gérald

END

1 – Compte rendu de la séance du 1 juillet 2004

Le compte rendu de la séance du 1 juillet 2004 est approuvé à l'unanimité.

2 – Extension des Compétences de la Communauté de Communes du Pic Saint Loup

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa réunion du 16 juin 2004 le conseil communautaire a délibéré pour ajouter les compétences suivantes à la Communauté de Communes du Pic Saint Loup :

- Gestion de la Chambre funéraire.
- Transports scolaires pour les sorties pédagogiques.
- Transport des personnes à mobilité réduite.

Conformément aux statuts les conseils municipaux des communes constituant la CCPSL doivent en délibérer.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'extension des compétences de la CCPSL à :

- Gestion de la Chambre funéraire.
- Transports scolaires pour les sorties pédagogiques.
- Transport des personnes à mobilité réduite.

3 – Marché de travaux : Extension de la place de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle la délibération autorisant le lancement d'une consultation pour la réalisation de travaux d'extension de l'église de GUZARGUES.

L'entreprise MAZZA ayant fait la meilleure offre à 29537 euros HT, le Conseil Municipal à l'unanimité habilite Monsieur le Maire à signer le marché de travaux à intervenir avec l'entreprise MAZZAS d'un montant de 29537 € HT ainsi que toute les pièces y afférentes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le devis dépassant les estimations initiales le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'il sera procédé à une décision modificative pour financer l'opération. Monsieur BONNET sera l'interlocuteur de l'entreprise pour le suivi de ces travaux.

4 – NOM des voies

Faisant suite à la mise en place de la numérotation des habitations il convenait d'identifier les nouvelles voies. Après en avoir délibéré le conseil Municipal approuve à l'unanimité la dénomination des nouvelles de la façon suivante, en accord avec le plan annexé au présent compte rendu.

Monsieur Pierre ANTOINE prend en charge la coordination des opérations pour la réalisation d'un plan des voiries.

5 – Centre de Stockage des Déchets Ultimes de l'Agglomération de Montpellier

- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la proposition faite par l'agglomération de MONTPELLIER, de proposer l'étude de 5 sites susceptibles d'accueillir un centre de stockage des déchets ultimes et encombrants dont un sur la commune de GUZARGUES. Monsieur le Préfet par arrêté 2004 I 1937 du 11 août 2004 a autorisé les agents de la Communauté d'Agglomération de Montpellier et du bureau d'étude mandaté à pénétrer, sous réserve des droits des tiers, sur les propriétés privées conformément au périmètre et la liste des propriétaires jointe à l'arrêté.
- C'est la société SAFEGE qui a été retenue par l'agglomération de MONTPELLIER pour procéder à la caractérisation des sites.

Cette société a été contacté pour obtenir le calendrier d'intervention sur l'ensemble des sites, le nom des personnes habilités pour conduire les études, le protocole des essais de caractérisation devant être réalisés, l'organisation d'une réunion en Mairie afin que soit présenté aux propriétaires concernés et à la commission extra municipale l'ensemble du programme.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un rendez vous avec Monsieur le Préfet est prévu le mercredi 22 septembre.
- Une réunion de la commission extra municipale sera organisée après les vendanges afin d'examiner les actions à mettre en œuvre.

6 – Dépôt DDE route de Saint Mathieu de Trévières

Les services de la DDE utilisent une parcelle communale, sur la route de Saint Mathieu de Trévières, comme aire de stockage de matériel depuis plus de 20 ans. Monsieur Philippe POURCEL responsable de l'agence de Saint Mathieu de Trévières souhaiterait pouvoir en faire l'acquisition afin de la clôturer et l'aménager, ceci ne pouvant pas être fait sur des terrains n'appartenant pas aux services du Conseil Général. IL souhaite savoir si la commune serait d'accord pour vendre cette parcelle à la DDE.

Après en avoir débattu le conseil municipal émet un avis de principe favorable à la demande de la DDE, avant décision définitive, monsieur le Maire est chargé de contacter les services de la DDE afin que ces derniers précisent la surface souhaitée, l'utilisation envisagée.

L'évaluation serait confiée aux services des domaines et l'ensemble des frais supporté par l'acquéreur (bornage, frais d'acte....).

5 – Questions diverses

▪ TABLEAU DE SAINT MICHEL

Afin de compléter le financement nécessaire à la restauration du tableau le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès des services de la DRAC.

▪ RENTREE SCOLAIRE

La rentrée s'est passée dans de très bonnes conditions au groupe scolaire ASSAS GUZARGUES, tous les postes d'enseignants sont pourvus. Quelques problèmes de disciplines et de comportement des grands ont été signalés par le transporteur.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h10 .

**Le Maire
Yves COURTIEU**